



2 mars 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS RETRAITÉS
CANADIAN ASSOCIATION OF RETIRED TEACHERS

Stephanie McLean
Secrétaire d'État aux Seniors
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6

À propos : Les règles d'accès au Régime canadien de soins dentaires (RCSD) et ses implications pour les retraités à faibles revenus

Cher Honorable Secrétaire McLean :

Les retraités canadiens sont reconnaissants de la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires (RCSD), cependant, nos membres et de nombreux retraités peinent à respecter les règles d'accès actuelles, ce qui cause une confusion et des conséquences malheureuses pour les personnes ayant les revenus les plus bas.

J'écris cette lettre au nom des 93 533 membres d'ACER-CART (l'Association canadienne des enseignantes et enseignants retraités/Canadian Association of Retired Teachers) concernant les récents problèmes liés au programme national de dentisterie.

Lors de l'annonce du déploiement du RCSD, le gouvernement libéral a déclaré que l'accès aux soins bucco-dentaires ne devrait pas dépendre de la capacité de paiement. ACER-CART est entièrement d'accord avec cette déclaration et j'écris pour exprimer nos préoccupations concernant le refus arbitraire de couverture qui survient selon les critères d'éligibilité actuels du RCSD.

Ce qui préoccupe le plus nos membres, c'est l'interprétation de cette disposition qui « n'ont pas accès à une assurance dentaire » et ne peuvent donc pas s'inscrire au RCSD. Actuellement, cela inclut de nombreux membres qui ne remplissent pas les conditions car ils ont les moyens d'obtenir une quelconque assurance dentaire ou une couverture via « les avantages sociaux de votre employeur ou membre de votre famille, y compris les comptes santé et bien-être. »

Cependant, beaucoup de ces personnes perçoivent des revenus très faibles avec une petite pension basée sur un minimum de services d'enseignement. Beaucoup de ces membres ne peuvent pas se permettre la prime des régimes dentaires des associations membres, mais parce qu'ils « ont accès » à ces plans, leur couverture se voit refuser car elle n'est pas éligible selon les critères d'éligibilité du RCSD.

ACER-CART encourage votre gouvernement à aller de l'avant et à réviser immédiatement les règles d'éligibilité et l'interprétation de Santé Canada afin de fournir des soins dentaires aux retraités à faible revenu non assurés. Si l'admissibilité au RCSD était ajustée pour en faire un véritable plan destiné aux Canadiens à faible revenu, cela serait utile.

ACER-CART demande également à votre gouvernement d'examiner les situations où des individus ont été initialement approuvés et ensuite informés qu'ils étaient inéligibles, ne devraient pas être contraints de rembourser les frais de soins dentaires engagés lors de l'accès au RCSD de bonne foi.

ACER-CART estime que les règles d'« accès » doivent être révisées et mises à jour. Un critère d'inscription plus approprié, transparent et défendable serait une admission au RCSD uniquement fondée sur le revenu et la richesse. Les Canadiens ont toujours soutenu les programmes subventionnant les personnes âgées à faible revenu. Les critères actuels ne le font pas de manière équitable. Merci de reconsidérer cet aspect des règles et d'apporter les modifications nécessaires pour répondre aux besoins de ceux qu'elle a été conçue pour servir.

J'attends avec impatience l'action et votre réponse à cette demande.

Cordialement,



Bill Berryman
Président, ACER-CART
669 Bog Road
Mont Denson, Nouvelle-Écosse
B0P 1P0
(902) 684-1172